

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 45/2022

Objet: Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 (budget principal et budgets annexes)

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2022.

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : Éric CHAUVET, JARILLO Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE

Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN ORGON : COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.
Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves), BIANCONE Edith (absente ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc).

Pour la Commune de CABANNES: HAAS-FALANGA Josiane (absente ayant donné pouvoir à ONTIVEROS Christian),
Pour la Commune de CHATEAURENARD: MARTEL Marcel (absent ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric), PONCHON
Solange (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à
MARTIN Pierre-Hubert), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNÈS Bernard (absent
ayant donné pouvoir à PORTAL Serge).

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (absent ayant donné pouvoir à VALLET Jocelyne).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre, (absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (absente ayant donné pouvoir à ALIZARD Dominique).

FXCUSÉS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : TROUSSEL Marc.

Pour la Commune de ORGON : YTIER CLARETON Angélique.

Secrétaire de séance : M. ROBERT Daniel

M. le Vice-Président aux finances expose que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être présenté à l'approbation du conseil communautaire.

Les comptes de gestion présentés - budget principal et budgets annexes (Saint-Andiol Crau Durance, ZAC du Sagnon, ZA Chaffine, ZA Rocade Nord, ZA Rocade II la Palette, ZA Saint Roch, Pôle logistique, Cœur de MIN, Eau,

Assainissement) - sont en tous points conformes aux écritures de dépenses et recettes ordonnancés. Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver ces comptes de gestion.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

CONSIDÉRANT que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, que tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés figurent aux comptes de gestion présentés, qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au comptable de passer dans ses écritures,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2021 présenté par le comptable public pour le budget principal de la communauté d'agglomération en parfaite similitude avec les opérations retracées dans le compte administratif,
- **APPROUVE** à l'unanimité les comptes de gestion 2021 présentés par le comptable public pour les budgets annexes de la communauté d'agglomération, en parfaite similitude avec les opérations retracées aux comptes administratifs :
 - budget annexe Crau Durance Saint-Andiol
 - o budget annexe Sagnon
 - o budget annexe Rocade Nord Grands Vignes
 - o budget annexe Chaffine
 - o budget annexe Rocade II Palette
 - budget annexe Cœur de Min
 - o budget annexe Pôle Logistique
 - o budget annexe Saint Roch
 - budget annexe Eau
 - o budget annexe Assainissement

Membres en exercice: 42
Votants: 39
Votes pour: 39
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juin 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Terre

de Provence
agglomération